

# « Les cambrioleurs sont venus trois fois chez ma voisine, on a décidé de réagir »

**Rhône.** Las des cambriolages, de plus en plus d'habitants se réunissent en groupes de surveillance de quartier. Ces communautés de « voisins vigilants » sont apparues en 2012 dans le département. Aujourd'hui environ 462 habitations font partie du dispositif dans une cinquantaine de communes.

« **E**ntre mai et juin 2013, nous avons subi une grosse vague de cambriolages entre Charly et Vernaison », raconte Patricia Crozet. « Une nuit, nous avons été victimes d'une tentative d'intrusion à la maison, mais je me suis réveillée à temps et ça a fait fuir les cambrioleurs. En revanche, ils sont venus trois fois chez ma voisine. Une fois, ils ont même endormi son chien et vidé son frigo... Tout ça nous a poussés à réagir », poursuit-elle. C'est l'été dernier que cette habitante de Vernaison a décidé de créer sa propre communauté de voi-

sins vigilants, en passant par un site internet géré par des bénévoles (voisinsvigilants.org). Comme son nom l'indique, le dispositif « s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance », en partant du principe que les forces de l'ordre ne peuvent pas être partout. Concrètement, il s'agit d'adhérer à une communauté de voisins qui s'engagent, dans un cadre strict, à surveiller et à alerter si besoin les autorités. L'objectif étant aussi de recréer du lien social entre voisins (prévenir en cas de départ en vacances...). « Ça n'a pas fondamentalement changé mon quotidien, je suis juste plus vigilante. Quand je vois une voiture suspecte roder, je note la plaque d'immatriculation par exemple... », indique Patricia Crozet.

Les premiers résultats de ce concept venu tout droit des États-Unis semblent probants. Selon une circulaire, le ministère de l'Intérieur aurait relevé une baisse de 20 à 40% de cambriolages dans les quartiers où



■ Patricia Crozet est référente d'une communauté de voisins vigilants à Vernaison. Photo Joël Philippon

le dispositif a été mis en place. « Les cambrioleurs ? Ils ne sont pas revenus ici depuis la création de notre communauté », explique Patricia Crozet. « C'est peut-être une coïncidence. Peut-être que les autocollants ont eu un rôle dissuasif aussi... », conclut-elle. Dans le Rhône, le concept a surtout démarré l'an dernier. Ajour-

d'hui, environ 462 habitations sont inscrites sur le site des voisins vigilants. Une cinquantaine de communes sont concernées dans le département. Mais, pour l'heure, selon la préfecture, seules quatre villes (Saint-Genis-les-Ollières, St-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien-d'Ozon, et Saint-Jean-d'Ardières) sont allées

plus loin en signant le protocole officiel de « participation citoyenne »<sup>(1)</sup>. Une convention stricte qui implique notamment des réunions régulières entre le référent de la communauté, la mairie et les forces de l'ordre. ■

**Xavier Alloï**

(1) La « participation citoyenne » est la dénomination officielle des « voisins vigilants ».

**+ 26 %**

L'an dernier, les cambriolages ont augmenté de 26 % dans le Rhône par rapport à 2012. Pour autant, les différentes actions entreprises par les forces de l'ordre en lien avec le parquet semblent commencer à inverser la tendance en ce début d'année.

## Les forces de l'ordre ne veulent pas de « shérifs »

Saint-Genis-les-Ollières a été la première commune à signer le protocole officiel de « participation citoyenne » dans le Rhône. C'est le lotissement du Colombier, qui compte une dizaine d'habitations, qui a franchi le pas avant les autres, le 28 juin 2012. Suivi, un an plus tard, par le lotissement des Charmettes. Deux ans après la signature de la première convention, le bilan est positif pour les forces de l'ordre, comme pour les citoyens. « Depuis les deux signatures, il n'y a eu aucun fait de cambriolage, à l'exception d'une tentative en début d'année aux Charmettes », relève l'adjudante-chef Valérie Vial, référente « participation citoyenne » à la gendarmerie de Francheville. Mais le bilan est surtout un succès en terme de communication. « En règle générale, les gens nous préviennent tardivement ou ont peur de nous déranger. Ce dispositif nous permet d'avoir un contact plus régulier et plus facile avec

les habitants. Le but est aussi de réintroduire les bonnes pratiques de voisinage », poursuit l'adjudante-chef Vial. Les forces de l'ordre peuvent aussi être amenées à communiquer sur différentes actions. Lors des vacances de Noël, les militaires ont ainsi pu mettre en garde les habitants des quartiers concernés contre de faux éboueurs qui venaient distribuer des calendriers... Pour autant, y a-t-il un revers de la médaille ? Pour les détracteurs du dispositif, le risque est de créer « une usine à Shérifs » parmi les habitants. « Ce n'est pas du tout ça », tempèrent les militaires. D'ailleurs, à l'inverse des États-Unis par exemple, le dispositif ne prévoit pas la mise en place de patrouilles ni de « rondes citoyennes ». « Il n'est pas question pour eux d'intervenir. Si un voisin voit quelque chose de suspect, on l'engage plutôt à se mettre à l'abri pour appeler les forces de l'ordre », souligne Valérie Vial.

### Repères

#### L'origine du concept

**2002 :** la tante franco-américaine de Thierry Chicha (lire ci contre) importe le concept dans les Alpes-Maritimes suite à une vague de cambriolages. Thierry Chicha reprend et étend l'idée. À l'origine, les voisins vigilants communiquaient uniquement grâce à des chaînes de contacts téléphoniques.

**Jusqu'en 2011,** le développement est surtout local. Mais la circulaire du 22 juin 2011, à l'initiative de Claude Guéant [alors ministre de l'Intérieur], change la donne et offre un cadre « officiel » aux voisins vigilants. Pour les autorités, le dispositif change de nom et devient « participation citoyenne ».

**Mars 2012 :** le site voisinsvigilants.org est créé et accélère l'extension du concept en France, grâce à des outils plus complets d'information et d'alerte.

**Janvier 2013 :** le site regroupe 5 000 voisins vigilants.

**Mars 2014 :** il rassemble aujourd'hui 45 000 voisins vigilants.

### QUESTIONS A THIERRY CHICHA

Cofondateur du site voisinsvigilants.org (\*)

## « Il y a 68 millions de voisins vigilants aux USA »



Photo D. R.

#### Comment est né le concept des voisins vigilants ?

C'est ma tante franco-américaine qui a importé le concept des États-Unis en 2002 dans les Alpes-Maritimes. Une vague de cambriolages venait de se produire dans son quartier avec toujours la même technique, celle du caillou : les malfaiteurs posaient un petit caillou devant le portail. S'il était toujours là deux jours après, c'est qu'il n'y avait personne. Les voisins se sont dits : « C'est vraiment trop bête, si on avait été au courant on aurait peut-être pu empêcher ces cambriolages ». C'est de là que tout est parti.

#### Le phénomène a-t-il pris rapidement ?

Il a surtout pris suite à la circulaire du ministre de l'Intérieur en 2011, puis après la création de notre site qui offre une méthodologie, des outils simples et un système d'alerte pour devenir

un voisin vigilant. Il y a aujourd'hui 45 000 voisins vigilants inscrits sur le site. À titre d'exemple, il y en a 68 millions aux USA où le concept existe depuis 50 ans, et 12 millions en Angleterre. **Justement, le modèle américain est souvent décrié...** Aux États-Unis, il y a des patrouilles, ce qui n'est pas le cas en France. Moi, je ne suis pas à l'aise avec le modèle américain. Ici, on ne demande pas aux gens d'intervenir, mais de transmettre l'information quand on remarque quelque chose de suspect, ou de prévenir ses voisins quand on part en vacances, par exemple. Ce sont des choses qui peuvent paraître banales, mais que l'on ne fait pas.

Propos recueillis par X.AL.

(\*)L'action menée par le site est bénévole.